

## Contrat sur différence (CFD) sur les contract à terme

#### **OBJET**

Le présent document vous fournit des informations importantes concernant ce produit de placement. Il ne s'agit pas d'une documentation marketing. Ces informations sont requises par la loi afin de vous aider à comprendre la nature, les coûts, les risques et les gains potentiels de ce produit et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

#### **PRODUIT**

Le créateur de ce produit est Saxo Bank (Suisse) SA (ci-après désignée comme « Saxo Banque »). Contactez-nous au +41 58 317 95 10 pour plus d'informations. Saxo Banque est supervisée par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA. Le présent document d'informations clés a été révisé le 28 février 2018.

#### **ALERTE**

Vous êtes sur le point d'acheter un produit complexe pouvant être difficile à comprendre.

#### QU'EST-CE QUE CE PRODUIT?

#### **TYPE**

Il s'agit d'un « Contrat sur la différence » (« CFD »). Il vous procure une exposition indirecte (également appelée « synthétique ») à un produit ou instrument financier sous-jacent (par exemple un titre, une matière première ou un indice). Vous ne bénéficierez pas d'intérêt direct sur le produit / l'instrument financier sous-jacent. En conséquence, vous pouvez réaliser des gains ou subir des pertes résultant de fluctuations de prix ou de valeur liées au produit ou à l'instrument financier sous-jacent pour lequel vous disposez d'une exposition indirecte.

Consultez notre site web pour obtenir des informations supplémentaires concernant le CFD sur contrats à terme.

#### **OBIECTIFS**

L'objectif de la négociation d'un CFD consiste à obtenir une exposition aux fluctuations associées à un produit financier, un indice de référence ou un instrument sans le posséder. Votre rendement dépend de la taille des performances (ou de la fluctuation) de l'instrument sous-jacent et de la taille de votre position.

Par exemple, si vous pensez que la valeur d'une matière première, d'une paire de devises, d'une obligation ou d'un indice boursier va augmenter, vous choisiriez d'acheter un certain nombre de CFD (« position acheteuse »), avec l'intention de les revendre plus tard quand leur valeur sera plus élevée. La différence entre le prix d'achat et votre prix de vente ultérieur correspondrait à votre profit, moins les frais associés (détaillés ci-dessous). Si vous pensez que la valeur d'un indice va diminuer, vous choisiriez de vendre un certain nombre de CFD (« position vendeuse ») à une valeur spécifique, afin de les racheter plus tard à une valeur inférieure à celle pour laquelle vous avez accepté de les vendre, avec pour résultat Saxo Banque vous versant la différence, moins les frais associés (détaillés ci-dessous). Cependant, si l'instrument sous-jacent fluctue dans le sens inverse, et si votre position est fermée, vous devriez à Saxo Banque le montant des pertes que vous avez subies (ainsi que les coûts associés).

Ce produit est généralement négocié sur marge. La marge fait référence à l'utilisation d'une petite valeur de capital afin de soutenir un investissement de plus grande exposition. Veuillez noter que la négociation d'instruments avec un effet de levier nécessite une prudence accrue, car si vous pouvez réaliser des profits substantiels lorsque le prix fluctue en votre faveur, vous risquez de subir des pertes considérables si le prix fluctue contre vous.

Vous trouverez de plus amples informations sur la négociation d'instruments à marge ici et sur notre site web.

#### INVESTISSEUR FINAL VISÉ

La négociation de ce produit ne convient pas à tout le monde. Ce produit est le plus couramment utilisé par des personnes qui souhaitent généralement obtenir des expositions à court terme sur des instruments/marchés financiers ; qui utilisent (négocient avec) de l'argent qu'elles peuvent se permettre de perdre ; qui disposent d'un portefeuille de placement et d'épargne diversifié ; qui bénéficient d'une tolérance élevée au risque ; et qui comprennent l'impact de la négociation d'instruments à marge et les risques associés.

#### **EXPIRATION**

Les CFD sur contrats à terme expirent mensuellement et sont réglés en espèces à la date d'échéance du contrat à terme sous-jacent. L'échéance la plus rapprochée « Front month » (contrat actuel) et l'échéance éloignée « Back month » (contrat suivant) sont proposées à la clientèle pour permettre de renouveler manuellement les positions d'un contrat à un contrat suivant. La date et l'heure d'échéance spécifiques à chaque CFD sur contrats à terme figurent sur les plateformes de trading.

Vous trouverez de plus amples informations ici.



## Contrat sur différence (CFD) sur les contract à terme

#### QUELS SONT LES RISQUES ET QUE PUIS-JE OBTENIR EN RETOUR?

# INDICATEUR DE RISQUE 1 2 3 4 5 6 7 RISQUE LE PLUS FAIBLE RISQUE LE PLUS ÉLEVÉ

L'indicateur synthétique de risque sert de guide sur le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique dans quelle mesure il est probable que le produit perde de la valeur à cause de fluctuations sur les marchés ou à cause de notre incapacité à vous payer. La note que nous avons attribuée à ce produit est de 7 sur 7, ce qui correspond à la catégorie de risque la plus élevée. Ce classement évalue les pertes potentielles résultant de performances futures à un niveau très élevé. Soyez conscient du risque de change. Il est possible que vous receviez des paiements dans une autre devise. Le rendement final que vous obtiendrez dépendra donc du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur présenté ci-dessus. Dans certains cas, vous pouvez être tenu d'effectuer des versements supplémentaires pour couvrir des pertes. Les risques du trading sont amplifiés par l'effet de levier – les pertes totales que vous pouvez encourir peuvent largement dépasser le montant investi. Les valeurs peuvent considérablement fluctuer en période de grande volatilité ou en période d'incertitude économique/du marché. De telles fluctuations sont encore plus importantes si vos positions sont à effet de levier et peuvent aussi nuire à votre position. En conséquence, les appels de marge peuvent être effectués rapidement ou fréquemment, et en cas de défaillance, vos positions peuvent être fermées. Ne réalisez des opérations de trading qu'après avoir pris connaissance de ces risques et les avoir accepté. Il est recommandé de réaliser des opérations sur les produits à effet de levier uniquement après avoir prudemment analysé si ce produit vous convient.

#### SCÉNARIOS DE PERFORMANCES

Dans le trading, il existe un certain nombre de types de risque, parmi lesquels le risque d'effet de levier, dont vous devez avoir conscience avant de commencer à réaliser des opérations. Les informations concernant les facteurs qui affectent le rendement de ce produit sont détaillées ici - ces facteurs incluent, mais sans s'y limiter;

- Risque d'effet de levier
- Risque de pertes illimitées
- Risque de marge
- Risque de change
- Risque lié au marché

- Risque de marché non réglementé
- Risque de perturbation des marchés
- Risque de contrepartie
- Risque lié à la plate-forme de trading en ligne et à l'informatique
- Conflits d'intérêt

Des exemples spécifiques de trading de ce produit sont disponibles ici.

### QUE SE PASSE-T-IL SI SAXO BANQUE DEVENAIT INSOLVABLE?

Saxo Banque a l'obligation, comme toute banque et tout négociant en valeurs mobilières en Suisse, de signer la Convention des banques et négociants en valeurs mobilières suisses relative à la garantie des dépôts et est donc membre d'esisuisse.

#### COMMENT FONCTIONNE LA GARANTIE DES DÉPÔTS?

Si la FINMA procède à la liquidation pour faillite d'une banque ou d'un négociant en valeurs mobilières, les actifs liquides disponibles de l'établissement financier sont d'abord réquisitionnés pour le paiement immédiat des dépôts privilégiés (paiement immédiat). Le système de garantie des dépôts (esisuisse) n'est activé que si la liquidité ne suffit pas à rembourser directement les dépôts garantis des clients. Dans ce cas, esisuisse met à disposition les fonds afin que les dépôts garantis – indépendamment de la situation financière de l'établissement financier – puissent être versés dans le délai légal. esisuisse demande les fonds requis à ses membres et les transmet dans les 20 jours ouvrables à la FINMA ou au liquidateur mandaté par la FINMA. Ensuite, l'argent est transféré conformément à vos instructions.



## Contrat sur différence (CFD) sur les contract à terme

#### QUELS DÉPÔTS SONT REMBOURSÉS LORS D'UNE FAILLITE?

Dépôts privilégiés - En cas de faillite, les dépôts jusqu'à un montant de CHF 100 000 par client et établissement financier sont privilégiés. Le privilège signifie que ces dépôts sont attribués à la deuxième classe. Lors de la répartition du produit de la liquidation de l'établissement financier, c'est un gros avantage car, en cas de faillite, les créances de la première et de la deuxième classes sont remboursées avant les créances de la troisième classes.

Dépôts garantis - esisuisse protège les dépôts privilégiés auprès d'une succursale suisse jusqu'à CHF 100 000 par client et établissement financier, au cas où ce dernier ne serait pas en mesure de rembourser les dépôts des clients en cas de faillite. Ainsi ces placements ont l'avantage de bénéficier d'un versement prioritaire et de la protection d'esisuisse.

Titres - Les titres déposés auprès d'un établissement financier ne sont pas concernés par la garantie des dépôts puisqu'ils sont simplement conservés par l'établissement financier pour le client. En cas de faillite, ils sont retirés et mis directement à la disposition du client.

#### QUI BÉNÉFICIE DE LA PROTECTION D'ESISUISSE?

Toute personne morale ou physique (à l'exception des établissements financiers) détenant des dépôts comptabilisés auprès d'une succursale d'une banque ou d'un négociant en valeurs mobilières en Suisse, que cette personne soit domiciliée en Suisse ou à l'étranger. Vous trouverez toutes les informations relatives au système de la garantie des dépôts à l'adresse www.esisuisse.ch/fr.

#### **QUELS SONT LES COÛTS?**

Avant de commencer à négocier des CFD sur contrats à terme, il est conseillé de se familiariser avec tous les coûts ponctuels, récurrents et accessoires que vous devrez supporter. Ces frais réduiront votre bénéfice net ou augmenteront vos pertes. Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site web.

CE TABLEAU ILLUSTRE LES DIFFÉRENTS TYPES DE COÛT DES CFD SUR LES CONTRATS À TERME		
Coûts ponctuels	Écart (ou « Spread »)	La différence entre le cours offert (bid) et le cours demandé (ask) s'appelle l'écart (aussi dénommé « Spread »).
	Frais de change	Les frais facturés pour la conversion des bénéfices ou pertes depuis la devise de l'instrument vers la devise du compte.
Frais récurrents	Frais de portage	Si vous détenez une position overnight dans un CFD arrivant à échéance, vous serez soumis à des frais de portage. Le coût de portage est calculé sur la base du niveau de marge journalière requise et s'applique lorsque la position est conservée overnight.
Coûts accessoires	-	-



Contrat sur différence (CFD) sur les contract à terme

## QUELLE DOIT ÊTRE LA DURÉE DE LA DÉTENTION ET EST-IL POSSIBLE DE RÉCUPÉRER L'ARGENT PLUS TÔT ?

#### Période de détention recommandée : PAS DE PÉRIODE DE DÉTENTION RECOMMANDÉE

Aucune recommandation relative à la période de détention des CFD sur les contrats à terme. Vous pouvez prendre des positions et les clôturer à tout moment, à condition que ce soit durant les heures d'ouverture de Saxo aux fins du trading. Cependant, les CFD sur les contrats à terme expirent mensuellement et font l'objet d'un règlement en espèces à la date d'échéance du contrat à terme sous-jacent.

COMMENT PUIS-JE DÉPOSER UNE RÉCLAMATION?
Si vous avez soulevé, en tant que client ou client potentiel de Saxo Banque, une question ou un problème avec Saxo Banque, par exemple auprès de votre gestionnaire de compte ou d'un autre employé de Saxo Banque, sans avoir reçu de réponse satisfaisante, vous pouvez déposer une réclamation auprès de Saxo Banque comme indiqué ci-dessous. Si la personne vous conseillant ou vous vendant le produit n'est pas employée directement par Saxo Banque, veuillez alors contacter directement cette personne ou son organisation.

Par la poste à:

Saxo Bank (Suisse) SA, attn: Complaints, Beethovenstrasse 33, 8002 Zurich, Suisse ou par courriel à: complaints@saxobank.ch

Si vous n'êtes pas satisfait de la réponse, vous pouvez déposer une requête directement auprès l'Ombudsman des banques suisses, Bahnhofplatz 9, Case postale, 8021 Zurich, Suisse. www.bankingombudsman.ch

#### **CONTACT:**

Saxo Bank (Suisse) SA Beethovenstrasse 33 8002 Zurich Suisse

Numéro de téléphone: +41 58 317 95 10